

Email:editorijless@gmail.com

Volume: 5, Issue4, 2018 (Oct-Dec)

## **INTERNATIONAL JOURNAL OF LAW, EDUCATION, SOCIAL AND SPORTS STUDIES (IJLESS)**

<http://www.ijless.kypublications.com/>

ISSN:2455-0418 (Print), 2394-9724 (online)  
2018©KY PUBLICATIONS, INDIA

[www.kypublications.com](http://www.kypublications.com)

**Editor-in-Chief**  
**Dr M BOSU BABU**  
(Education-Sports-Social Studies)

**Editor-in-Chief**  
**DONIPATI BABJI**  
(Law)

©KY PUBLICATIONS



## DYNAMISME DES PRATIQUES FRAUDULEUSES DANS LA COMMERCIALISATION DE L'ANACARDE EN COTE D'IVOIRE.

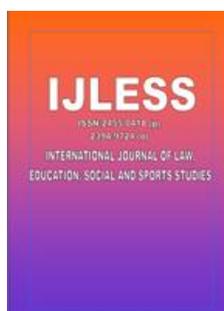
### (DYNAMISM OF FRAUDULENT PRACTICES IN THE MARKETING OF ANACARDE IN IVORY COAST)

**Dr. Kouassi Konan Jean-Claude**

Université Félix Houphouët Boigny, UFR Criminologie

Email : jeanclaudekkouassis@gmail.com

---



#### ABSTRACT

This study aims to analyze the extent of fraudulent practices in the marketing of cashew nuts. The investigations were conducted with 71 individuals from the departments of Mankono, Katiola, Bondoukou and the district of Abidjan. The data could be collected using the literature review, questionnaire, interview and observation and then analyzed qualitatively and quantitatively. The rational choice theory of Cornish and Clarke (1986) underlies the hypothesis that the pursuit of gain amplifies the willingness of actors to practice fraudulent acts by using all means. The hypothesis is verified because the results obtained reveal that the actors practice fraudulent acts to maximize their gain. To reduce the scale of these deviant acts, the Ivorian state should work to lower the various taxes relating to the marketing of cashew nuts in order to favor the increase of the profits of the actors concerned.

**Keywords:** Dynamism of Fraudulent Practices-Aggressiveness-Defiance-Transgression.

#### Résumé :

Cette étude a pour objectif d'analyser l'ampleur des pratiques frauduleuses dans la commercialisation de l'anacarde. Les investigations ont été menées auprès de 71 individus provenant des départements de Mankono, Katiola, Bondoukou et du district d'Abidjan. Les données ont pu être recueillies à l'aide de l'étude documentaire, le questionnaire, l'entretien et l'observation puis analysées de façon qualitative et quantitative. La théorie du choix rationnel de Cornish et Clarke (1986) sous-tend l'hypothèse selon laquelle la recherche du gain amplifie la volonté des acteurs à pratiquer les actes frauduleux en usant tous les moyens. L'hypothèse est vérifiée car les résultats obtenus révèlent que les acteurs pratiquent des actes frauduleux pour maximiser leur gain. Pour réduire l'ampleur de ces actes déviants, l'Etat ivoirien devrait œuvrer à baisser les différentes taxes relatives à la commercialisation de l'anacarde afin de favoriser la majoration des bénéfices des acteurs concernés.

**Mots clés :** Dynamisme des Pratiques frauduleuses-Agressivité-Défiance-Transgression

---

#### I- Introduction : Considérations théoriques

Borlandi (2000) interprétant les écrits de Tardel relève que la cause principale de la criminalité (de toute sorte) est la contagion du mauvais exemple ; « les idées théoriques » ou aussi « les principes qui à chaque époque se déversent dans la société (« s'y infiltrent de couche en couche ») et vont former « les sentiments moraux de demain. ». Pour Ferri selon Borlandi, il aurait antagonisme entre la

---

criminalité violente et la criminalité astucieuse (les délits contre la propriété) : L'unerecule dans la mesure où l'autre progresse. C'est sans doute pour cette raison qu'Albrecht, Albrecht & Albrecht (2006) estiment qu'il y a deux manières de déposséder autrui de ses biens ou de ses actifs : La force (p. ex., forcer l'entrée d'un endroit privé) ou la ruse.

Pour Porret (2007), la criminalité astucieuse est perçue comme une « délinquance astucieuse » qui devient une préoccupation juridique au temps des lumières où le luxe et la richesse commerciale, financière et préindustrielle deviennent une valeur sociale suprême tout particulièrement en milieu urbain. Mucchielli et Marcel (2002), citant Lévy-Bruhl, s'intéressent notamment à la criminalité astucieuse. Ils donnent une caractéristique de ces délinquants. Pour eux, ces individus sont issus des classes moyennes et supérieures, et appartenant au monde des affaires. Ils se réfèrent à Sutherland (2013) qui dans une approche interactionniste de la délinquance, initiée par Park et Burgess (Chapoulie, 2001) en plaçant au même niveau les criminels des classes populaires et ceux des classes supérieures. Il souligne les processus qui conduisent les délinquants quels qu'ils soient à apprendre, imiter, incorporer les modes opératoires produisant des crimes efficaces selon la spécificité du milieu dans lequel ils évoluent.

Fines (2011) essaye d'appréhender les crimes en col blanc « sous l'angle des complicités politiques et des dérives des agences gouvernementales » (p. 15). L'auteur s'attache à mettre à jour les mécanismes de pouvoir par lesquels les infractions effectivement commises par les cols blancs (qui nous renvoient à leur criminalité réelle) demeurent inconnues de la police et du parquet (la criminalité apparente) et surtout échappent à des condamnations effectivement prononcées par un tribunal (ce qui correspond à la criminalité légale).

Paquette (2010), définissant la fraude comme un crime à caractère non violent au sens où il n'y a pas d'agression physique ou de menace d'user la force, met sans doute en évidence la forme astucieuse de cette criminalité. Mieux, pour elle, c'est une criminalité où l'innovation et l'intelligence favorisent sans doute la réussite. Elle poursuit pour signifier que la fraude s'insère dans la famille des crimes économiques. Queloz (2002) partage cet avis. L'auteur conçoit la criminalité économique « comme l'ensemble des activités illégales dont les spécificités essentielles sont les suivantes : elle se déroule dans le contexte de la vie économique, des affaires et de la finance, et concerne aussi bien des entreprises et sociétés privées que des activités de l'Etat ou des entreprises d'économie mixte. Elle est réalisée par des moyens et méthodes qui ne font (en principe) pas appel à la force ou à la violence physique, mais se caractérisent bien plus par des procédés astucieux ou frauduleux (tromperies, falsifications). »

Black (2005) perçoit plutôt la fraude comme un vol par imposture, dans la mesure où l'imposteur crée et exploite la confiance dans le but de dépouiller les autres. La fraude peut être passible de poursuite criminelle ou civile. Elle peut être commise par une compagnie ou contre une compagnie, envers des particuliers ou par des particuliers (Bologna, 1984). Cependant, la multiplicité des manifestations de fraudes rend alors le travail de détection et de répression plus ardue, assurant l'impunité la plus totale aux auteurs de ces actes. Il ressort donc que la fraude est souvent le point de départ des pratiques corruptrices (Rocamora 2007).

Cusson, Gay, Proulx et Franca (2013) abordent le concept de la criminalité violente en traitant la « violence criminelle » comme « les atteintes intentionnelles et prohibées à l'intégrité physique d'autrui causant des souffrances, des blessures ou la mort. »

De façon spécifique, Livingston (2013) précise que la criminalité violente représente la menace la plus immédiate pour la sécurité personnelle de la plupart des Africains. Citant l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, il affirme que 36 % de tous les homicides enregistrés à travers le monde se produisent en Afrique. Avec 17 meurtres pour 100 000 habitants, le taux d'homicide de l'Afrique est deux fois plus élevé que la moyenne mondiale. Les taux concernant les vols et les viols

en Afrique dépassent également les moyennes mondiales. La situation est pire dans les zones urbaines et un grand nombre des habitants des villes africaines s'inquiètent « souvent » de la criminalité. Ainsi, au regard de ce qui précède, l'auteur soutient que le risque de criminalité violente a des implications pour le développement, la gouvernance et la stabilité de l'Afrique. (...) Tous les indicateurs disponibles laissent supposer que l'Afrique souffre des niveaux très élevés de la violence criminelle. Le fait que toutes ces sources s'accordent sur la situation de la criminalité violente en Afrique devrait être pris au sérieux (Mouanda-Mouanda, 2008).

En guise de solutions, Fajnzylber et al. (2002) et Lederman et al. (2002) suggèrent que le niveau de développement, les inégalités de revenu et le changement dans les conditions économiques constituent les déterminants fondamentaux du taux de criminalité violente. Pour l'office contre la drogue et le crime (2005) le sous-développement ne détermine en aucune façon la criminalité. (...) Cependant, il est vrai que les symptômes du malaise social ont tendance à se manifester en même temps. Le chômage, les faibles revenus des ménages, la mauvaise alimentation, les forts taux d'abandons scolaires, les grossesses non désirées, les familles monoparentales, l'abus des drogues et les autres formes de criminalité semblent influencer davantage sur les communautés socialement marginalisées que sur les autres. La corrélation entre ces problèmes est complexe et il est probable qu'ils se renforcent mutuellement, de diverses façons.

La fraude est définie comme un crime à caractère non-violent au sens où il n'y a pas d'agression physique ou de menaces d'user la force (Paquette, 2010). Pourtant, les circonstances et la personnalité du fraudeur peuvent influencer le passage à l'acte délictueux dans la mesure où la réaction peut être non-violente ou violente. Par conséquent, de la criminalité astucieuse, on peut déboucher sur des violences criminelles telles que les atteintes intentionnelles et prohibées à l'intégrité physique d'autrui causant des souffrances, des blessures ou la mort (Cusson, Gay, Proulx et França, 2013). C'est sans doute pour cette raison qu'Albrecht, Albrecht & Albrecht (2006) estiment qu'il y a deux manières de déposséder autrui de ses biens ou de ses actifs : La force ou la ruse.

Mais quels sont les déterminants de ce dynamisme de cette criminalité ? Mieux, qu'est ce qui explique le passage des formes de fraudes connues sous la forme astucieuse ou non violente à de nouvelles formes de criminalité?

Cette étude a pour objectif de mettre en évidence l'ampleur dans les pratiques frauduleuses. L'hypothèse postule que la recherche du gain amplifie la volonté des acteurs à pratiquer les actes frauduleux en usant de tous les moyens. La théorie du choix rationnel de Cornish et Clarke (1986) a servi dans l'explication du phénomène. Les auteurs qualifient l'approche de rationnelle parce qu'elle part de l'idée que le criminel est capable d'une pensée stratégique dans la manière dont il traite l'information disponible, évalue les opportunités qui s'offrent à lui et envisage des alternatives le cas échéant. Cette approche suppose également que, dans la réalisation de ses activités criminelles, le délinquant est capable de faire des choix et de prendre des décisions à la lumière à la fois des contraintes de situation et de l'évolution des événements. Ils proposent d'appliquer à l'étude du crime la perspective du choix rationnel parce qu'une telle démarche leur apparaît utile non seulement pour rendre compte des crimes de prédation comme les vols mais également pour d'autres types de crimes qui, de prime abord, peuvent leur sembler moins apparentés, comme les délits de violence.

L'acteur social qui adopte une ligne d'action le fait parce qu'il a de bonnes raisons d'agir ainsi. Les individus croient et agissent de telle ou telle manière parce qu'ils ont des raisons de croire et d'agir ainsi. Et tout acte est le fait de raisons « paramétrées par le contexte » et perçues par l'individu comme plus fortes que d'éventuelles raisons alternatives (Boudon 2010 : 90).

## II- METHODOLOGIE

## **1- Site et participants à l'enquête**

Cette étude a pour cadre les régions du Béré, Hambol, Gontougo précisément les départements de Mankono, Katiola et Bondoukou et le district d'Abidjan.

Ces régions suscitées, contrairement au district d'Abidjan qui abrite le plus grand port d'exportation de noix de cajou de la Côte d'Ivoire (soit plus de 600 000 tonnes de noix exportées en 2016 et en 2017) ont été respectivement les importantes zones de productions au titre de la campagne 2017, soit 116 000 tonnes (1<sup>ère</sup> place nationale) , 84 000 tonnes (2<sup>ème</sup> place nationale) et 70 000 tonnes (3<sup>ème</sup> place nationale) de noix de cajou. Les investigations sur le terrain ont été menées durant trois (3) mois (Juillet-août -Septembre 2018) auprès de 71 individus. Ils ont été choisis à l'aide de l'échantillonnage de convenance qui a consisté à repérer rationnellement les répondants pouvant représenter fidèlement la population de l'étude.

De façon détaillée, ce sont : 20 producteurs, 5 pisteurs, 15 acheteurs, 10 exportateurs, 2 magistrats, 9 agents des forces de l'ordre reparti équitablement entre policiers, gendarmes et douaniers, 5 chefs coutumiers, 5 agents du Conseil du Coton et de l'Anacarde. Ils ont été choisis parce qu'ils sont de près ou de loin mieux indiqués pour nous apporter des informations relatives à l'objet d'étude.

## **2- Techniques de recueil des données**

Trois techniques de recueil des données ont été privilégiées dans le cadre de cette étude ; il s'agit de l'étude documentaire, l'enquête-interrogation et de l'observation.

### **Etude Documentaire**

L'étude du dynamisme des pratiques frauduleuses, a nécessité que nous abordions quelques écrits scientifiques, pour mieux nous orienter dans ce travail. Elle a permis de faire le point de quelques écrits et théories sur la question. Les travaux de Ferri (Borlandi, 2000) et Pinatel (1977) ont particulièrement enrichi l'étude.

Ferri (Borlandi, 2000) affirme qu'il aurait antagonisme entre la criminalité violente et la criminalité astucieuse (les délits contre la propriété). Pour lui l'une recule dans la mesure où l'autre progresse. Pour Pinatel (1977), l'objet de la criminologie est la genèse et la dynamique du crime. Selon lui, la personnalité du délinquant est au centre de l'approche de la dynamique du crime.

Toute cette revue de littérature a permis de savoir l'ampleur de ce phénomène et les différentes réactions suscitées.

### **Enquête-interrogation**

Elle a été possible à l'aide de questionnaire et d'entretien. Le premier a servi à interroger les douaniers, les gendarmes, les Policiers et les magistrats du fait de la mobilité et du manque de temps dû à leur activité. Il a permis d'avoir des données sur les types d'infraction pratiquées pendant les campagnes de commercialisation de l'anacarde, son évolution et le nouvel mode opératoire des acteurs. Nous avons eu recours à l'entretien semi-directif avec les chefs coutumiers, les producteurs, les acheteurs, les pisteurs et les exportateurs. Le guide d'entretien a porté sur la récurrence des pratiques frauduleuses et les motivations à de nouvelles formes de ce phénomène. Nous voulions comprendre le changement dans le mode opératoire des fraudeurs et quel sens ils donnent à leur acte et leur implication avec les autres acteurs. Les entretiens ont porté sur une série de questions relatives au dynamisme des pratiques frauduleuses, à leurs opinions, à leur attente et à leur niveau de connaissance sur le phénomène.

### **Observation**

L'observation a porté essentiellement sur des camions au port d'Abidjan chargés d'anacarde qui pour certains n'avaient pas encore d'acheteurs et pour d'autres ont été victime d'un désaccord sur le prix et qui ne savaient pas où stationner ; puis des producteurs qui avaient encore des stocks non encore vendus dans la zone d'étude. Elle a permis de voir de plus près les manœuvres des fraudeurs, notamment des photocopies de certains chèques d'opérateurs qui ont été victime des stratagèmes de non-respect de prix. Nous avons pu échanger avec des acteurs de fraude, des forces de l'ordre.

### **3- Analyse des données**

Dans le cadre de l'analyse des données relative à l'étude sur le dynamisme des pratiques frauduleuses dans la commercialisation de l'anacarde, nous avons eu recours à l'analyse qualitative et à l'analyse quantitative. L'analyse qualitative a permis de comprendre l'attitude et le comportement des acteurs quant au choix du nouvel mode de criminalité. A travers l'analyse qualitative, il s'agit pour nous de mettre l'accent sur les motivations des acheteurs relativement à leurs actes de déviances, mais aussi de comprendre le discours de tous les acteurs concernés par ce phénomène. Car un discours clair et sans ambiguïté pourra permettre de trouver les moyens de lutte. En ce qui concerne l'analyse quantitative, elle a été choisie pour évaluer les statistiques sur ce phénomène pour le traitement des données. Mais a permis d'avoir le point de certaines autorités indispensables à l'enquête mais difficiles à rencontrer du fait de leur mobilité.

## **III- RESULTATS**

Les résultats de cette étude portent entre autre sur les causes et les manifestations de nouvelles formes de criminalités dans la commercialisation de l'anacarde.

### **1- Causes du dynamisme**

Les déterminants du dynamisme sont relatifs à l'augmentation de certaines taxes liées à la commercialisation, la forte spéculation des producteurs, la baisse des prix au kilogramme pratiqué sur le terrain et les prix rémunérateurs proposés par les pays voisins au détriment de ceux fixés en Côte d'Ivoire.

#### **1-1 Augmentation de certaines taxes relatives à la commercialisation de l'anacarde**

Selon les données de l'enquête, le Droit Unique de Sortie (DUS) perçu par la Douane a connu une augmentation exponentielle de 10 % à 89 %, soit de 10 FCFA /Kg à 89 FCFA/Kg de noix de cajou exporté qui suscite la désolation dans le camp des opérateurs de la filière anacarde. A l'analyse, tous les opérateurs ne sont pas soumis à ce droit de sortie, sauf les opérateurs qui pratiquent la profession d'exportation d'anacarde. Mais, du fait de l'augmentation, les exportateurs vont voir leur charge à l'exportation s'augmenter, qui aura pour conséquence la baisse du flux de préfinancement des acheteurs, qui ne pourront pas à leur tour acheter de grandes quantités avec les producteurs.

Monsieur PT, exportateur de noix de cajou interrogé au port d'Abidjan affirme en ces termes : *« l'augmentation du DUS nous crée de sérieux problèmes, parce que nous devons payer une forte somme pour un même volume habituellement exporté, si bien qu'on est obligé soit de réduire nos quotas ou trouver des mesures palliatives. »*

Cette réaction permet de comprendre que l'augmentation du Droit Unique de Sortie a un impact sur le système de la commercialisation, qui est sans conséquence sur le prix d'achat des noix de cajou.

#### **1-2 Forte Spéculation des producteurs**

L'enquête a révélé que les campagnes de commercialisation des années 2016 et 2017 ont été fructueuses pour les producteurs, parce qu'à partir de la spéculation sur le prix au kilogramme, ils ont pu faire des marges bénéficiaires importantes.

Selon les données du terrain, en 2016, les prix bord champ étaient fixés à 350 FCFA le Kilogramme de noix de cajou et 2017 à 440 FCFA le kilogramme. Cependant, du fait de la spéculation certains producteurs ont réussi à vendre leur produit à 600 FCFA ou 650 FCFA le kilogramme.

Monsieur YA, producteur d'anacarde interrogé à Mankono atteste bien cela lorsqu'il dit ceci : *« En 2016, la campagne s'est bien passée, parce qu'on a attendu pour vendre notre produit et on a eu beaucoup d'argent. Ce qui m'a permis de construire ma maison de Kani. »*

Cependant, les données de l'enquête révèlent qu'en cette année 2018 où le prix était fixé à 500 FCFA la spéculation n'a pas fonctionné comme les années passées, parce qu'un nombre important de producteurs n'a pas pu écouler son stock. La longue attente afin de bénéficier de prix rémunérateur n'a pas permis de faire des bénéfices, mais à créer plutôt d'énormes problèmes tels que la détérioration de la qualité du produit, le conditionnement et l'entreposage dudit produit.

Monsieur KR, producteur interrogé à Katiola, déclare qu' *« il a en sa possession 07 sacs de 80 kilogrammes de noix de cajou, qu'il n'a pas encore pu vendre, parce qu'il voulait que le prix s'augmente avant qu'il ne vende. Et il n'a plus quelqu'un pour l'acheter. »*

### **1-3 Baisse des prix au kilogramme pratiqué sur le terrain**

Les données du terrain révèlent que les prix pratiqués fixés par l'Etat, au titre de la campagne 2018 sont de 500 FCFA/KG, comme prix plancher obligatoire au producteur, 525 obligatoires dans les magasins intérieurs, et 584 FCFA obligatoires dans les magasins portuaires. Cependant, la réalité est tout autre selon les enquêtés car souvent les opérateurs ne respectent pas les prix dits obligatoires. En effet, certains arrangements sont faits entre producteurs et acheteurs, ou entre producteurs et pisteurs, ou entre acheteurs et exportateurs sur le prix réel qui doit être mentionné sur les carnets d'apport produits qui est supérieur au prix pratiqué. Dans la forme le principe de respect du prix est respecté, mais dans le fond, non, parce que ceux qui achètent paient en déca pour se faire plus de bénéfices. Parfois, aucun document pouvant servir de pièces justificatives n'est rempli.

Monsieur KI, producteur interrogé à Mankono sur la question affirme que : *« Il est vrai que le prix est fixé par le gouvernement, mais quand les acheteurs sont devant nous, ils ne veulent pas payer à ce prix parce qu'ils disent qu'ils doivent payer le transport. Mais, comme on a besoin d'argent, on est obligé de vendre. Ce qui a fait que cette année j'ai vendu des quantités de produit à 300 FCFA le kilogramme. »*

Monsieur TA, producteur interrogé à Bondoukou, ne dit pas le contraire lorsqu'il déclare qu' *« A Bondoukou, les acheteurs sont forts dans l'attitude ne pas respecter les prix, parce que c'est eux seuls qui veulent être riches. Ils sont même prêts à acheter à moins de 350 FCFA »*

### **1-4 Prix rémunérateurs proposés par les pays voisins au détriment de ceux fixés en Côte d'Ivoire**

Selon les données du terrain, pendant que le prix bord champ en Côte d'Ivoire était fixé à 500 FCFA le kilogramme, il était acheté à 900 FCFA au Ghana, entre 800 et 900 FCFA au Burkina Faso et entre 600 et 700 FCFA au Mali. Cette situation attire le regard des producteurs et les conduit à la contrebande.

Monsieur AS, producteur résident à Bondoukou réagit en ces termes : *« je ne comprends pas pourquoi chaque année le prix du Ghana dépasse pour nous. Cette année, ils sont allés jusqu'à 900 FCFA. Donc, quand on regarde ce qu'on nous paie ici, on préfère vendre au Ghana pour avoir un peu plus d'argent pour régler nos problèmes. »*

Au regard de l'intervention de ce producteur, les prix proposés par les pays voisins ont une influence sur les producteurs.

## 2- Manifestations de nouvelles formes de criminalités

Afin de mieux percevoir l'ampleur des nouvelles formes de criminalité, dans le cadre de l'analyse, il a été important de faire un point des criminalités qu'on pourrait qualifier d'habituelles car connu dans le milieu de la commercialisation.

### 2-1 Criminalité habituellement pratiquée par les acteurs

**Tableau : Réaction des enquêtés sur la criminalité habituellement pratiquée**

Criminalité habituellement Pratiquée	Réponses exprimées	Proportions (%)
Usage de pistes ou de voies détournées	18	25,35
Complicité entre acteurs et autorités	4	5,63
Vol de noix	7	9,85
Vol de sacs de noix	3	4,22
Abus de confiance	39	54,92
<b>Total</b>	71	99,97 soit 100%

Source : nos enquêtes

Selon les données du terrain, le passage à l'acte habituel des auteurs de fraude sont l'usage de pistes ou de voies détournées pour échapper aux autorités de contrôle social formel (25,35% des personnes interrogées) ; la Complicité entre acteurs et certaines autorités de contrôle social formel et informel (5,63 % des personnes interrogées.) ; le Vol de noix ( 9,85 % des personnes interrogées) ; de sacs de noix (4,22 % des personnes interrogées) et les Abus de confiance (54,92% des personnes interrogées).

Les abus de confiance occupent la première place, parce que pendant la campagne de commercialisation, des engagements sont pris entre les opérateurs pour l'obtention de la noix de cajou afin de remplir les différents contrats. Cependant, volontairement ou involontairement certains ne les respectent pas ; laquelle situation crée des discordances qui entraînent des plaintes dans des tribunaux. La réaction volontaire des opérateurs concernent ceux qui ont pour objectif de tromper les opérateurs pour se faire plus d'argent. Les réactions involontaires des opérateurs relèvent de ce que lorsqu'un opérateur prend des engagements, sur un prix par exemple qu'ils ont convenu, ou d'un préfinancement pour l'achat, et comme il y'a une instabilité du prix sur le terrain, des difficultés surgissent créant des discordes.

### 2-2 Nouvelles formes de criminalité

#### - Agression des autorités de contrôle social formel

Les données recueillies sur le terrain montrent que les acteurs de fraude, dans le passage à l'acte utilisent de nos jours des méthodes mêlées de violence pour atteindre leur objectif, si bien que les autorités de contrôle sociales formel qui doivent assurer la sécurité des biens et des personnes sont fragilisées dans leurs actions. Les autorités de contrôle social formel, selon l'enquête sont souvent objet de menaces verbales ou physiques. Il nous a été donné de constater au cours de l'analyse des données que les menaces se faisaient aussi par personne interposée ou des lettres anonymes. Selon l'enquête, sur l'ensemble personnes interrogées (23 soit 32,39 %) ont attesté cet état de fait.

Sur la question, un douanier interrogé à Bondoukou affirme ceci : « *Dans l'effort de la douane de lutter contre l'exportation frauduleuse de l'anacarde, cette année notre Directeur Général a été agressé par les trafiquants d'anacarde qui ont pris la direction du Ghana avec une trentaine de camions de 50 tonnes. Il a failli y rester car les trafiquants ont volontairement percuté son véhicule de commandement qui les empêchaient de passer avec un camion. Le problème est donc sérieux.* »

Un Gendarme interrogé nous fait la confidence selon laquelle « *les corps habillés ont peur de la vindicte des fraudeurs, parce qu'ils craignent pour leur vie et surtout celle de leur famille* ».

- **Défiance des autorités Politiques, Administratives et militaires**

L'enquête a révélé que dans les zones de production, les acteurs de fraude n'ont plus de crainte des autorités, et passaient à l'acte de jour comme de nuit, malgré l'existence des textes règlementaires. Sur l'ensemble de l'effectif interrogé dans le cadre de l'étude, 39 personnes soit 54,92 % confirment que les acteurs n'ont plus peur des autorités Politiques, Administratives et militaire. Ainsi, de jour des opérateurs étaient capables de quitter une région à une autre dans un contexte de fraude sans souci et seraient prêts à se soulever lorsque les autorités répriment leur acte. Un policier interrogé à Bondoukou atteste sans ambages en ces termes : « *Une intervention des FRCI à assuefry a créé un affrontement entre eux et la population un fois. Le motif était que des personnes ont été arrêtés parce qu'elles allaient vendre leur produit au Ghana. Donc, après leur arrestation, la population n'étant pas d'accord a bloqué la voie au FRCI qui était en patrouille et exigé la libération de ceux qui ont été arrêtés.* »

Cette intervention atteste clairement la défiance des acteurs de fraude vis-à-vis des agents que l'Etat a mandatés dans la région du Gontougo pour sa protection.

- **Exportation de la noix de cajou sous la dénomination d'autres produits agricoles dont les taxes et redevances sont moindre ou ne sont pas assujetti de taxes**

Selon les données du terrain, certains opérateurs de la filière anacarde exportent l'anacarde sans se soumettre à la procédure habituelle qui consiste :

1. à l'Enregistrement du contrat au Conseil du Coton et de l'Anacarde ;
2. à l'Inspection phytosanitaire sanctionnée par la délivrance d'une Mise à quai par les services du Ministère de l'Agriculture pour la noix de cajou ;
3. à la demande d'intervention émise par mail par l'Exportateur ou son transitaire au Conseil du Coton et de l'Anacarde ;
4. à l'accord du Conseil du Coton et de l'Anacarde pour l'emportage transmis par email à l'exportateur ou à son représentant, avec copie à ACE-CI (une structure de contrôle qualité) et au service phytosanitaire ;
5. à l'Emportage en présence des agents d'ACE-CI, du Conseil du Coton et de l'Anacarde, des services d'inspection phytosanitaires et des douanes ;
6. au prélèvement d'échantillons pendant l'emportage des noix de cajou par ACE-CI.
7. au traitement phytosanitaire par un applicateur agréé par le Conseil du Coton et de l'Anacarde, conformément aux procédures de traitement mises en place par les services concernés du Ministère en charge de l'Agriculture ;
8. à l'analyse de la qualité des noix de cajou destinées à l'exportateur par ACE-CI ;
9. à la transmission par fax ou email à ACE-CI et à la chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire du packing list provisoire par l'exportateur ou son représentant en vue de l'établissement du bulletin de qualité ;
10. à l'émission par ACE-CI du bulletin de qualité pour la noix de cajou ;
11. à l'émission de l'Autorisation d'exportation par le Guichet du Conseil du Coton et de l'Anacarde sur la base :
  - du bulletin de qualité pour le cajou ;

- de l'Autorisation de mise à Quai ;
  - du packing list provisoire ;
  - de la facture Pro forma émise par l'exportateur sur la base des poids théorique de l'embarquement (15 T par conteneur de 20 pieds et 25 T par conteneur de 40 pieds) ;
  - des chèques destinés au règlement des redevances et des cotisations professionnelles dont les montants sont déterminés sur la base théorique de l'embarquement ;
12. au relevage et à la pesée des conteneurs sur des ponts électroniques informatisés homologués en présence des agents de la chambre de Commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire ;
  13. à la transmission du packing-list définitif par l'Exportateur ou son représentant à la Chambre de Commerce d'Industrie de Côte d'Ivoire par mail ;
  14. à l'émission du certificat de poids par la chambre de commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire sur la base du packing list définitif, puis transmission au guichet unique du Conseil du Coton et de l'Anacarde dans un délai de 36 heures ouvrables à partir de la réception du packing list ;
  15. au redressement des redevances par le guichet unique sur la base du poids théorique, du poids réel affiché par le certificat de pesage, de la facture normalisée et de la copie du certificat phytosanitaire.

Cependant, des opérateurs véreux contournent cette procédure et ne payent pas les différentes taxes et redevances liées à l'exportation et exportent l'anacarde sous d'autres vocables, tels que la « noix de coco ». Ainsi, l'anacarde est exporté par ces types d'opérateurs sans que les redevances ne soient payées. De cette manière, ils ne payent que le Droit Unique de sortie à la douane et ne payent pas les autres taxes.

Monsieur **RP**, un exportateur interrogé à Abidjan affirme ceci : « *Pendant que nous faisons des efforts pour nous conformer à la procédure qui est démise, certains opérateurs la contourne. Il y'a même un importateur de noix de cajou à l'extérieur qui m'a porté l'information qu'il reçoit de l'anacarde de la Côte d'Ivoire, pourtant ce dernier ne figure pas sur la liste des exportateurs agréés par le Conseil du Coton et de l'Anacarde. Je me demande comment il arrive à faire ça !* »

- **Non-respect des prix d'exportation fixés par l'Etat par des exportateurs à travers des stratagèmes**

Les données recueillies sur le terrain ont permis de nous rendre compte que des exportateurs de noix de cajou n'appliquent pas les prix fixés par le gouvernement en utilisant certains stratagèmes. Le prix dans les magasins portuaires a été fixé à 584 FCFA par kilogramme au titre de la campagne 2018. Cependant, selon les informations reçues, lorsque les acheteurs en provenance des zones de production arrivent au port pour la vente de leur produit ou pour la livraison d'un stock qui a été commandé, les exportateurs baissent volontairement les prix. Deux techniques sont mises en œuvre par des exportateurs dans leur manœuvre de non-respect des prix.

- Technique de refoulement du camion

Les données du terrain ont montré qu'à travers cette technique, lorsque l'acheteur arrive avec son stock à vendre, l'exportateur fait un premier sondage à partir d'un échantillon pour voir la qualité.

Après cette vérification par son analyseur, il signifie au vendeur que le produit n'est pas de bonne qualité, et demande à l'acheteur de retourner avec son camion ou lui demande de baisser le prix afin qu'il puisse l'aider. Ayant sur lui toute la pression de sa coopérative et les charges liées au transport, s'il est mandaté par une coopérative, ou des frais de transport ou le problème d'entreposage, si c'est un acheteur individuel, il vent en déca du prix fixé. La raison expliquant cette attitude est que l'auteur dans les deux cas a besoin d'argent et se trouve dans une position d'impuissance. Monsieur, MC, un acheteur d'anacarde sans détour affirme que : « *Certains exportateurs ne sont pas de bonnes foi. Il t'appel pour que tu leur livre du produit d'une certaine qualité, lorsque tu arrives avec le chargement, c'est là il va te dire que ton produit n'est pas bon. Mais, quand c'est comme ça, on fait comment, si je suis déjà dans son magasin.* »

- Technique de chèques remplis avec les prix réels fixés

Selon les informations recueillies, l'acheteur après avoir convenu au prix réel fixé par l'Etat, il signifie au vendeur qu'il a reçu des appels d'acheteurs qui lui proposerait des prix inférieur à celui que le vendeur propose. Ainsi, mettant l'accent sur la qualité qu'il affirme ne pas être bonne, pourtant dès le départ le produit a été accepté, il l'influence pour qu'il baisse le prix sous peine de refuser le stock. L'acheteur tout en acceptant cette réduction convient avec l'exportateur d'aller faire un retrait à la banque au montant réel du coût du stock, et de reverser la différence à l'exportateur à partir du prix officieusement fixé ou illégal. Par conséquent, au vu du chèque, le prix a été respecté, mais en réalité, ce n'est qu'une ruse pour ne pas attirer l'attention du Conseil du Coton et de l'anacarde qui en est le garant du respect des prix. Monsieur, TS, acheteur d'anacarde, déclare en ces termes : « *Quand il a fini de décharger mon camion, il m'a dit de diminuer le prix. J'ai refusé et il m'a dit qu'il a d'autres propositions plus intéressantes. Comme je savais plus où il fallait partir avec ça, j'ai accepté et il a fait un chèque portant mon nom, avec le premier prix, et a demandé que je retire et lui donné la différence. C'est ce que j'ai fait.* »

#### IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

L'objectif majeur de ce travail, a consisté à analyser l'ampleur dans les pratiques frauduleuses, dans la commercialisation de l'anacarde. Pour l'atteindre nous avons posé le problème suivant: Qu'est ce qui explique le passage des formes de fraudes connues sous la forme astucieuse ou non violente à de nouvelles formes de criminalité?

Pour répondre à cette question, nous avons dû formuler l'hypothèse suivante : La recherche du gain amplifie la volonté des acteurs à pratiquer les actes frauduleux en usant de tous les moyens.

Les investigations nous ont permis de côtoyer des individus, dans l'optique de recueillir des données, capables d'expliquer le phénomène. L'étude a porté sur un échantillon, relativement faible, à savoir soixante et onze (71) personnes. L'analyse des données révèle l'ampleur des pratiques frauduleuses pendant la commercialisation de l'anacarde liées à la recherche du gain. Cinquante et trois (53) des soixante et onze (71) personnes interrogées affirment que la recherche du gain est la cause de l'amplification des pratiques frauduleuses. Ce qui confirme notre hypothèse.

L'étude documentaire, le questionnaire, l'entretien et l'observation sont des techniques, qui nous ont aidés à recueillir les données de notre terrain d'étude. La théorie du choix rationnel de Cornish et Clarke a servi dans l'explication du phénomène. Cette approche nous a permis de faire le lien entre la recherche du gain et le dynamisme dans les pratiques frauduleuses.

Les principaux résultats reposent sur l'agression des autorités de contrôle social ; la défiance des autorités Politiques, Administratives et Militaire ; l'exportation de la noix de cajou sous la dénomination d'autres produits agricoles dont les taxes et redevances sont moindre ou ne sont pas assujetti de taxes ; et le non-respect des prix d'exportation fixés par l'Etat par des Exportateurs à travers des stratagèmes.

L'approche du choix rationnel nous a permis d'analyser la situation selon laquelle dans la réalisation de ses activités criminelles, le délinquant est capable de faire des choix et de prendre des décisions à la lumière à la fois des contraintes de situation et de l'évolution des événements. Ainsi les acteurs face à l'augmentation des taxes relatives à la commercialisation de l'anacarde, à la forte spéculation des producteurs, à la baisse des prix au kilogramme pratiqués sur le terrain et aux prix rémunérateurs proposés par les pays voisins au détriment de ceux fixés en Côte d'Ivoire ont pris la décision d'utiliser des méthodes qui pourrait être parfois inhabituelles ou violentes pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur activité.

Ces résultats confirment le travail s'intéressant au fait qu'il y'aurait antagonisme entre la criminalité violente et la criminalité astucieuse dans la mesure où l'une recule lorsque l'autre progresse (Borlandi 2000) et celui de Cusson, Gay, Proulx et Franca (2013) qui perçoivent la criminalité violente comme les atteintes intentionnelles et prohibées à l'intégrité physique d'autrui causant des souffrances, des blessures ou la mort. Toutefois, ces résultats prennent à contre-pied Paquette (2010) qui définit la fraude comme un crime à caractère non violent au sens où il n'y a pas d'agression physique ou de menace d'user la force met sans doute en évidence la forme astucieuse de cette criminalité.

Le questionnaire et l'entretien ont permis la compréhension du phénomène, parce qu'ils ont donné la possibilité à chaque acteur interrogé de s'exprimer sans contrainte. Mais, à ce niveau nous avons été confrontés à des difficultés de part et d'autres. Dans le cadre du questionnaire, il ne nous a pas fait gagner du temps car parfois nous les avons déposés afin qu'ils soient remplis par les enquêtés, mais souvent ils ne nous donnaient pas le maximum d'informations où pour la compréhension de certaines données, le questionnaire fut transformé en un entretien. Pour ce qui est de l'entretien, des acteurs posaient des préoccupations qui sortaient du cadre de l'étude qui allongeaient le temps prévu. Il en est de même pour la technique d'échantillonnage basé sur le choix raisonné qui est exposé aux préjugés que nous avons du phénomène. Par conséquent, nous sommes convaincu qu'il y'a des biais qui ont pu se glisser dans le cadre de cette étude.

L'augmentation de certaines taxes relatives à la commercialisation de l'anacarde, la forte spéculation des producteurs, la baisse des prix au kilogramme proposés sur le terrain, et les prix rémunérateurs proposés par les pays voisins au détriment de ceux fixés en Côte d'Ivoire contribuent au dynamisme de la fraude selon la version des opérateurs. Alors, pour réduire l'ampleur de ces actes déviants, le gouvernement doit œuvrer à baisser les différentes taxes relatives à la commercialisation de l'anacarde afin de favoriser à la majoration des bénéfices des acteurs de toute la chaîne et inculquer le sens du civisme à toutes les couches sociales.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Albrecht, S., W., Albrecht, C., C., & Albrecht, C., O. (2006).** Fraud Examination. Thomson South-Western: Mason OH.
- Blagk, W., K. (2005).** Une fraude presque parfaite, le pillage des caisses d'épargne américaine pour leur dirigeant. Paris :Editions Mayer.
- Bologna, J. (1984).** Corporate fraud: the basics of prevention and detection. Boston Butterworth, Toronto.
- Borlandi M. (2000).** *Gabriel Tarde et la criminologie au tournant du siècle.* Revue d'Histoire des sciences Humaines, Vol.3, Presse Universitaire de Septentrion.
- Boudon, R. (2010).** La sociologie comme science. Paris : La Découverte.
- Chapoulie, J.-M. (2001).** La tradition sociologique de Chicago. Paris : Seuil.
- Cornish, D., B. & Clarke, R., V. (1986).** The reasoning criminal: Rational choice perspectives on offending. New York: Springer-Verlag.

- Cusson, M., Guay S., Proulx, J. & Cortoni, F. (2013).** Traité de violence criminelle, les questions posées par la violence, les réponses de la science. Montréal : Editions Hurtubise.
- Fajnzyblber, P., Lederman, D. & Loayza, N. (2002).** *What Causes Violent Crime* ? *European Economic Review*, 46, 1323-1357.
- Fines, L. (2011).** Les crimes en col blanc : Théories, stratégies de défense et mouvements du pouvoir. Paris : L'Harmattan.
- Gassin, R. (2007).** Criminologie. Paris : Dalloz (6eme édition).
- Lederman D., Loayza N. & Menendez A. (2002).** *Violent Crime : Does Social Capital Matter* ? *Economic Development and Cultural Change*, 50(3), 509-539.
- Livingston, S. (2013).** *La révolution de l'information en Afrique : Implication pour la criminalité, le maintien de l'ordre et la sécurité des citoyens.* Papier de recherche du Centre d'Etude Stratégiques de l'Afrique, n° 5, Washington D.C. [En ligne]. Disponible sur : <https://africacenter.org> (Page consulté le 22-07-2018).
- Mouanda-mouanda, G. (2008).** Les traits généraux de criminalité en Afrique et son évolution depuis les indépendances, Université de REIMS Champagne-Ardenne, Master 2 Administrateur Public et Privé.
- Mucchielli, L. & Marcel, J-C. (2002).** La sociologie du crime en France depuis 1945. Paris : La Découverte.
- Rapport de l'office contre la drogue et le crime (2005).** Criminalité et développement en Afrique. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.unodc.org/pdf>. (Page consultée le 25-07-2018).
- Paquette, E. (2010).** Des pensées criminelles et des traits de personnalités de fraudeurs incarcérés sous l'angle de la psychopathie, mémoire de Maître ès science en criminologie, Université de Montréal.
- Pinatel, J. (1977).** *La criminologie d'aujourd'hui.* *Déviance et société*, 1, 87-93.
- Porret, M. (2007).** Catherine Samet, Naissance de l'escroquerie moderne du XVIIIe au début du XIXe siècle. Paris : PUF.
- Queloz, N. (2002/3).** *Criminalité économique et criminalité organisée.* *L'économie politique*, 15, 58-67.
- Rocamora, P. (2007).** La Corruption privée : un risque majeur pour les entreprises. France : Université Paul Cezanne, Aix Marseille 3 ; Master 2, Délinquance économique et financière.
- Sutherland, E., H. (2013).** *Crime and Business.* *Terrains & travaux*, 22, 169-181.
-